

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/11/2015

Date de la convocation:
03/11/2015
Date d'affichage:
04/11/2015

L' an 2015 et le 9 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : NICASTRO Gérard, SUSS Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie

Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 145.2015
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

145.2015 : Régie de recettes de la MROF : grille tarifaire : compléments à la grille tarifaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le musée de la Maison rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen, et les travaux de réhabilitation en cours,

Vu la délibération du 25/06/1998 de la communauté de communes de Pechelbronn (CCP) instituant la régie de recette à la CCP,

Vu la délibération du 4/07/2000 (CCP) augmentant le fonds de caisse,

Vu les délibérations du 27/01/2004 et 21/09/2004 (CCP) relatives aux tarifs,

Vu la délibération du 16/03/2004 (CCP) relative à l'encaissement des chèques-vacances,

Vu la délibération du 19/12/2006 (CCP) portant modification des tarifs

Vu la délibération n° 081.2009 du conseil communautaire du 12/10/2009 (CCSP) augmentant le fonds de caisse,

Vu la délibération n° 008.2012 du conseil communautaire du 27/02/2012, relative à l'augmentation du plafond d'encaisse,

Vu la délibération n° 102.2012 du conseil communautaire du 24/09/2012, relative à l'augmentation du plafond d'encaisse et du fonds de caisse durant le Festival,

Vu la délibération n° 111.2014 du conseil communautaire du 07/07/2014, relative à la régie de recettes durant le Festival (ajustement des tarifs et mises en place de sous-régies),

Vu la délibération n° 138.2014 du conseil communautaire du 13/10/2014 relative au plafond d'encaisse durant le Festival,

Vu la délibération n° 099.2015 du conseil communautaire du 18/05/2015 : « MROF : Régie de recettes de la Maison Rurale : Grille tarifaire du musée rénové »,

Vu l'arrêté du président du 01/06/2009 instituant la régie à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et augmentant le montant de l'encaisse,

Vu les arrêtés du président du 21/10/2014 modifiant la régie de recette, constituant une sous-régie de recettes,

Considérant la proposition de compléments à la grille tarifaire,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider la mise en place du Pass et la gratuité jusque 11 ans pour les éditions du Festival autour du point de croix et du Printemps des pelotes,**
- **De compléter la grille tarifaire en conséquence.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/11/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
18/11/2015

